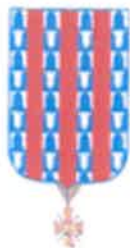


DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES



VILLE  
DE POIX-DU-NORD  
(59218)  
Tél : 03 27 26 45 39  
Mail : mairie@ville-poixdunord.fr

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14/09/2022

L'an deux mille vingt-deux le quatorze du mois de septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune, suite à la convocation du huit septembre deux mille vingt-deux.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, Maire, M. Daniel RONCHIN, Mme Séverine DELOBELLE, M. Geoffrey PAUL, Mme Roxane GHYS, M. Julien LEPOLARD adjoints, M. Joël DEHOVE, Mme Maryse CARTIGNY, M. René LECUYER, M. Paul CANION, Mme Corinne BRUYER a donné procuration à Mme Roxane GHYS jusqu'à son arrivée à 20h20, M. Cédric GREVIN, Mme Ludivine BUISSON, Mme Karine DURIEUX, M. Mathis JEUNE a donné procuration à Mme Karine DURIEUX jusqu'à son arrivée à 21h40, Mme Marie COLINET.

Absent(e)s ayant donné procuration : M. Jean-Marie CORNU a donné procuration à M. Paul CANION, Mme Fanny CHARLET a donné procuration à M. Cédric GREVIN.

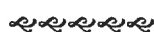
Absente excusée : Mme Alice NAVEAU.

Secrétaire de séance : Mme Karine DURIEUX.

## ORDRE DU JOUR

Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués

- 1) GRDF : Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz (RODP)
- 2) GRDF : Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public des communes par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz (RODPP)
- 3) Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN
- 4) Lancement de la procédure d'expropriation pour la création d'un groupe scolaire au sein du centre bourg (Réserve)
- 5) Subventions aux associations
- 6) Mise en demeure du droit de délaissement : Acquisition d'une parcelle de terrain dans le cadre d'un emplacement réservé
- 7) Convention de remise en état et d'entretien de trottoirs rue Henri Roland
- 8) Personnel non permanent : création d'un CDD à temps non complet
- 9) Budget Commune : Décision budgétaire modificative n° 3
- 10) Budget Commune : Décision budgétaire modificative n°4
- 11) Questions diverses
- 12) Informations diverses
  - \* Situation des réfugiés ukrainiens
  - \* Journée du patrimoine - Rallye découverte
  - \* Repas des Aînés
  - \* Représentation théâtrale
  - \* Dématérialisation des tickets cantine et garderie
  - \* Achèvement de l'équipement numérique à l'école
  - \* Sécurisation du City
  - \* Travaux Noréade
  - \* Travaux Salle de musique et salle Saint Martin
  - \* Réunion pour le planning d'occupation des équipements communaux
  - \* Intervention de la « Brigade bleue »
  - \* Point sur la rentrée scolaire
  - \* Organisation de la « Semaine bleue » et des Ateliers
  - \* Fonds d'appui aux territoires innovants
  - \* Nouvelle campagne de stérilisation
  - \* Actions avec le Parc Naturel Régional de l'Avesnois
  - \* Elections du Conseil municipal des jeunes



## Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués

Le Maire informe avoir signé les devis suivants :

Le 29/06 : PrimeTime - acquisition ordinateur police municipale – 798 € TTC

Le 06/07 : Tetra - acquisition ordinateur maire + dispositif visioconférence – 1979,63 € TTC

Le 09/08 : Philmat – équipement d'une classe (4tables rondes + 25 chaises) – 4 249,14 € TTC

Le 05/09 : DL-diag – diagnostic amiante et plomb salle des fêtes – 3 640 € TTC

Le 06/09 : Citeos - pose coffrets avec disjoncteurs différentiels (pour illuminations) – 3 132 € TTC

### 2022/DELIB.CM/052

#### 1) GRDF : Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz (RODP)

Le Maire informe que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Il rappelle au Conseil Municipal que le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 porte modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifie le code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil, concernant les réseaux de distribution :

- De fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 0,035 par rapport au plafond de 0,035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus.
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.
- Que selon le décret N°2007-606 susvisé, cette redevance soit due chaque année à la commune sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.

Il indique que le montant de la redevance à percevoir s'élève cette année à 546,59 €.

Daniel RONCHIN précise qu'il y a 9 940 mètres de canalisations.

La proposition concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz est mise au vote.

#### Délibération du Conseil Municipal :

<b>Votants</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>18</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

### 2022/DELIB.CM/053

#### 2) GRDF : Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public des communes par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz (RODPP)

Le Maire informe que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été voté par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

Il rappelle au Conseil municipal que le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixe le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les

chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et modifie le code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil, concernant les réseaux de distribution de gaz :

- Que la redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, soit fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant : «  $PR' = 0,35 * L$  » où «  $PR'$  » exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ; «  $L$  » représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.
- Que pour permettre à la commune de fixer cette redevance, l'occupant du domaine communique la longueur totale des canalisations construites et renouvelées sur le territoire de la commune et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Il indique que le montant de la redevance à percevoir s'élève cette année à 8,39 €.

Daniel RONCHIN précise que cela concerne 22 mètres de canalisation.

La proposition concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, dite « RODP provisoire » est mise au vote.

**Délibération du Conseil Municipal :**

<b>Votants</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>18</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

**2022/DELIB.CM/054**

**3) Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN**

Le Maire rappelle qu'en tant que membre du SIDEN-SIAN les assemblées délibérantes des collectivités membres doivent être consultées pour les nouvelles adhésions.

Les adhésions suivantes ont été adoptées par le comité du SIDEN-SIAN :

- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de VENDEUIL (Aisne) avec transfert de la compétence eau potable (production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine – distribution d'eau destinée à la consommation humaine).
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de HERMIES (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences eau potable, assainissement collectif et défense extérieure contre l'incendie.
- Adhésion au SIDEN-SIAN des communes d'ETERPIGNY (Pas-de-Calais), OPPY (Pas-de-Calais), GONDECOURT (Nord), NEUVILLE-SUR-ESCAUT (Nord), MOEUVRES (Nord) avec transfert de la compétence défense extérieure contre l'incendie.

Il est proposé au Conseil d'émettre un avis favorable sur ces adhésions.

**Délibération du Conseil Municipal :**

<b>Votants</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>18</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

#### **4) Lancement de la procédure d'expropriation pour la création d'un groupe scolaire au sein du centre bourg**

Le Maire propose de traiter ce point lors de la prochaine réunion du conseil municipal compte tenu que la délibération doit inclure l'estimation faite par les domaines.

Cette estimation n'ayant pas été fournie par l'Etablissement Public Foncier à ce jour, la délibération ne pourrait pas être complète.

Le conseil accepte à l'unanimité de reporter la délibération sur le lancement de la procédure d'expropriation pour la création d'un groupe scolaire au sein du centre bourg lors de sa prochaine séance.

#### **2022/DELIB.CM/055**

##### **5) Subventions aux associations**

Daniel RONCHIN indique avoir reçu et analysé deux demandes de subventions, l'une pour la société de pêche, l'autre pour la nouvelle association « Ch'ti Louis Team » dont l'objet est lié aux expositions et organisations de rallyes, en particulier avec des voitures anciennes.

Il est proposé d'accorder une subvention à hauteur de 700 € pour la société de pêche et une subvention à hauteur de 300 € pour le lancement de l'association « Ch'ti Louis Team ».

Les propositions sont mises au vote pour les deux demandes de subventions.

##### **Délibération du Conseil Municipal :**

<b>Votants</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>18</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

#### **2022/DELIB.CM/056**

##### **6) Mise en demeure du droit de délaissement : acquisition d'une parcelle de terrain dans le cadre d'un emplacement réservé**

Le Maire rappelle que lors de l'établissement du PLUI le conseil avait mis un emplacement réservé sur les parcelles A1297 et A1298 qui sont situées rue du Calvaire. Les propriétaires étant décédés, les héritiers mettent la commune en demeure de se positionner sur l'acquisition de ces parcelles.

Il est précisé qu'il s'agit de parcelles pour lesquelles l'objectif est d'avoir un passage de la route jusqu'aux parcelles qui sont constructibles en 2AU (constructibles en deuxième priorité).

La proposition est donc d'acquérir, sur ces parcelles A1297 et A1298 jouxtant les parcelles 3646 et 1252, une bande d'une largeur de 6m permettant l'accès aux 3 parcelles constructibles, sachant que pour ces parcelles il y a également une sortie sur le chemin situé à côté de la pharmacie.

Cette zone constructible au PLUI représente environ un hectare.

La proposition d'acquérir une bande d'une largeur de 6m sur les parcelles A1297 et A1298, jouxtant les parcelles 3646 et 1252, est mise au vote.

##### **Délibération du Conseil Municipal :**

<b>Votants</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>18</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

## 2022/DELIB.CM/057

### 7) Convention de remise en état et d'entretien de trottoirs rue Henri Roland

Julien LEPOLARD informe que dans le cadre de la subvention accordée par le Département en 2021 pour la réfection des trottoirs rue Henri Roland, pour un montant de 13 080 €, la commune s'est engagée à la remise en état de ces trottoirs et à leur entretien ultérieur.

Une convention doit donc être signée entre la commune et le Département et a pour objet d'une part de préciser les conditions d'occupation du domaine public routier départemental et, d'autre part, de définir les modalités techniques, administratives et financières. Elle précise les obligations de la commune en matière d'exploitation et d'entretien ainsi que les responsabilités des deux parties en présence.

L'objet de la délibération est d'autoriser le Maire à signer cette convention, préalablement transmise aux membres du conseil municipal.

La proposition d'autoriser le Maire à signer la convention relative à la remise en état des trottoirs rue Henri Roland et à leur entretien ultérieur est mise au vote.

#### Délibération du Conseil Municipal :

<b>Votants</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>18</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

## 2022/DELIB.CM/058

### 8) Personnel non permanent : création d'un CDD à temps non complet

Le Maire indique qu'un contrat PEC (qui représentait 20h et était affecté à l'école) n'a pas pu être renouvelé.

Les emplois du temps du personnel affecté à l'école ont donc été modifiés et optimisés, notamment suite à l'arrêt des activités extrascolaires.

Il s'avère cependant nécessaire de créer un CDD à temps non-complet à hauteur de 7h/semaine, du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 juin 2023 en particulier pour assurer la sécurité des enfants durant la pause méridienne.

#### Délibération du Conseil Municipal :

<b>Votants</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>18</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

## 2022/DELIB.CM/059

### 9) Budget Commune : Décision Budgétaire Modificative n°3

Le Maire informe qu'il s'agit de pouvoir rembourser à la CAF un trop perçu dans le cadre des NAP en 2017 d'un montant de 878,04 €.

Daniel RONCHIN propose de prendre au poste 60632 « fournitures de petit équipement » un montant de 800 € afin de créditer le compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs » et ainsi permettre de rembourser le trop perçu de la CAF de 878,04 €.

La proposition est mise au vote.

#### Délibération du Conseil Municipal :

<b>Votants</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>18</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

**10) Budget Commune : Décision Budgétaire Modificative n°4**

Daniel RONCHIN informe qu'il reste un montant de 6 300 € sur le poste travaux salle des fêtes « Keighley Hall » pour la partie sanitaires. Ce montant est insuffisant pour solder la facture de l'architecte et celle des Ets Michel GILLES.

Il est donc proposé de prendre au poste 2188-047 « autre immobilisation – achat de matériel » un montant de 5 000 € afin de créditer le compte 2313-122 « travaux salles des fêtes – partie sanitaires » et ainsi solder les dernières factures en attente de paiement.

La proposition est mise au vote.

**Délibération du Conseil Municipal :**

<b>Votants</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>18</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

**11) Questions diverses**

René LECUYER demande si la commune a reçu une proposition d'achat pour le terrain situé rue Odon Soufflet.

Le Maire lui indique avoir reçu une proposition verbale. Il contactera le potentiel acheteur afin qu'il formule une proposition écrite avec une offre de prix pour permettre au conseil municipal d'en délibérer lors de sa prochaine séance.

*Arrivée de Mme Corinne BRUYER à 20h20*

**12) Informations diverses**

**\* Situation des réfugiés ukrainiens**

Le Maire fait le point sur leur situation actuelle :

La maison rue Keighley (propriété de l'EPF) est mise à disposition gratuitement pour 3 mamans et 3 enfants.

La maison rue de la Chasse est mise à disposition gratuitement par un propriétaire privé pour une maman, sa fille majeure et son enfant et pour un couple et un enfant. Le couple et leur enfant devraient très prochainement bénéficier d'un logement social sur la commune de Landrecies.

La commune prend en charge les consommations de gaz, électricité, eau, internet et téléphone.

Des aides spécifiques mises en place dernièrement permettent aux mamans de bénéficier de 560€/mois et de 130€/mois par enfant par l'OFI (Office Français de l'Immigration). Ces personnes ont obtenu des emplois saisonniers.

Le Maire souhaite connaître l'avis du conseil municipal quant au maintien des aides apportées par la commune, notamment en ce qui concerne la gratuité des repas à la cantine scolaire et de l'accueil en garderie périscolaire.

René LECUYER propose que les réfugiés payent un loyer pour les logements occupés et demandent à percevoir l'allocation logement de la CAF pour ainsi permettre aux propriétaires d'encaisser tout au moins une partie du loyer.

Le Maire lui indique que cette procédure est en cours afin de permettre aux propriétaires de récupérer le montant équivalent à l'APL.

Marie COLINET demande pourquoi les enfants mangent à la cantine si les mamans sont « chez elles ».

Le Maire lui répond que dans un premier temps les enfants mangeaient à la cantine puisque les repas étaient gratuits et que les mamans ne percevaient pas encore d'aide financière. Les enfants ont ensuite été inscrits compte tenu que les mamans travaillaient.

Le Maire consulte les membres du conseil municipal pour connaître leur avis sur le maintien ou non de la gratuité des repas à la cantine scolaire et de l'accueil à la garderie périscolaire.

Le conseil municipal est majoritairement favorable à la fin de la gratuité à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022. Le Maire en prend acte et leur notifiera.

Il ajoute que les réfugiés ont été sensibilisés aux économies d'énergie dans les locaux mis à disposition.

#### \* Journée du patrimoine - Rallye découverte

Séverine DELOBELLE indique qu'il s'agit de l'opération organisée par la nouvelle association « Ch'ti Louis Team » sous forme d'un rallye découverte du patrimoine payant dont le circuit est prévu sur différentes communes. Un parcours « voiture » sera proposé le matin, un autre l'après-midi ainsi qu'un parcours pédestre.

Un pot clôturera leur première manifestation à 18h.

#### \* Repas des Aînés

Séverine DELOBELLE informe que 417 aînés sont en âge de participer au repas (+ de 66 ans) et qu'elle prévoit une réunion le 22 septembre à 18h15 pour faire un point sur le nombre d'aînés qui s'y seront inscrits. Elle remet aux membres du conseil volontaires la liste des personnes à contacter. Elle ajoute que le colis des aînés sera distribué le 17 décembre.

#### \* Représentation théâtrale

Le Maire informe que la compagnie de théâtre des Voiettes de Vendegies a proposé de présenter à Poix du Nord sa nouvelle comédie « C'est pas le moment » pour un montant de 800 €. La date envisagée est le samedi 21 janvier 2023. Le produit éventuel des entrées serait perçu par la commune.

Le conseil y est favorable.

#### \* Dématérialisation des tickets cantine et garderie

Une tablette sera attribuée aux services garderie et cantine pour le pointage des présences dans le cadre de la dématérialisation des tickets.

Une formation en ligne sera suivie par le personnel affecté à ces services dès que le logiciel aura été installé.

Les retours des parents sont positifs ainsi que ceux du personnel administratif concerné qui s'est beaucoup investi dans la mise en place de ce projet.

Geoffrey PAUL souligne également l'aide précieuse de M. COUSIN, détaché de la DGFIP pour aider les communes.

#### \* Achèvement de l'équipement numérique à l'école

Geoffrey PAUL indique que 16 tablettes sont en cours de livraison et permettront de clôturer le dossier de subvention relatif à l'équipement numérique à l'école ainsi que 3 antennes Wifi.

---

Le Maire demande à ce que la messagerie vocale de la mairie soit activée dès que possible.



#### \* Sécurisation du City

Le Maire indique qu'il y a là de vrais problèmes récurrents d'incivilités. Certaines mesures ont déjà été prises : les voitures n'auront plus d'accès par la rue Keighley, un digicode sera installé pour l'accès par la rue Henri Roland. Des panneaux seront installés pour réglementer l'accès aux vélos et aux cyclomoteurs et les horaires d'accès seront affichés.

#### \* Travaux Noréade

Julien LEPOLARD informe qu'ils avancent normalement avec parfois des difficultés avec les résidents de la rue Odon Soufflet.

Les travaux de la première partie de la rue (de l'angle de la rue Gaston Ducornet à la Chapelle St Joseph) seront achevés la semaine prochaine et cette partie de rue sera nettoyée.

Les travaux sur la rue Eugène Lefebvre (de l'angle de la rue de la Chasse à la ruelle du Percepteur) débiteront le 19 septembre.

L'ensemble de ces travaux devraient être achevés pour la mi-octobre.

La pose d'un revêtement sur la chaussée et la réfection des trottoirs devraient débiter en fin d'année après achèvement des travaux de Noréade.

#### \* Travaux Salle de musique et salle Saint Martin

Julien LEPOLARD indique que la commission d'appels d'offres se réunira le lundi 26 septembre. L'attribution du marché pour le rejointoiement et le sablage de ces deux salles se fera lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Il ajoute qu'une réunion de la commission d'aménagement du domaine communal se tiendra pour étudier les offres reçues pour les autres travaux. Il rappelle qu'une déclaration de travaux a été déposée.

#### \* Réunion pour le planning d'occupation des équipements communaux

Julien LEPOLARD informe qu'elle est prévue le 20 septembre et qu'un gros travail sera fait pour palier à la fermeture de la salle des fêtes en 2023 et pour satisfaire également les nouvelles associations.

#### \* Intervention de la « Brigade bleue »

Julien LEPOLARD indique qu'un élagage est en cours le long de la rivière entre la cité Fontaine Lecomte et l'entreprise Ternoveo, un empierrage est prévu au niveau de la cascade située près de la caserne des pompiers.

Cédric GREVIN signale que les mauvaises herbes ont envahi les aménagements du ruisseau St Georges au niveau de la rue des Mouloirs.

Julien LEPOLARD contactera la CCPM à ce sujet.

#### \* Point sur la rentrée scolaire

Roxane GHYS informe que 202 élèves sont inscrits à l'école cette année, que le protocole sanitaire est au niveau « socle » pour cette rentrée (plus de restrictions) mais que les horaires échelonnés ont été maintenus.

Elle prévoit pour la Saint Nicolas une distribution de livres dans les classes par un intervenant extérieur accompagné de son âne. Les livres ont été choisis en fonction du thème sur lequel travaillent les enseignants : les contes.

Séverine DELOBELLE ajoute que le spectacle de Noël présenté à la salle des fêtes en décembre sera lui aussi sur le thème des contes.

*Arrivée de M. Mathis JEUNE à 21h45*

#### \* Organisation de la « Semaine bleue » et des Ateliers

Roxane GHYS indique que pour la semaine bleue le CCAS a prévu un déplacement au Familistère de Guise proposé à l'ensemble des aînés sur le territoire de la CCPM. 30 personnes sont déjà inscrites sur les 44 places disponibles.

Les ateliers pour les aînés ont repris.

L'atelier « activité physique adaptée » est complet avec 3 groupes de 12 personnes. L'atelier « self défense » n'a que 4 inscrits et ne sera peut-être pas reconduit. L'atelier « danse de salon », mis en place par l'association « La Rhonelle » est très demandé ; un atelier « art floral » est à l'étude.

Dans le cadre de la semaine bleue, il est prévu un atelier ponctuel « couture ».

#### \* Fonds d'appui aux territoires innovants

Karine DURIEUX informe que le réseau francophone des villes amies des aînés (RFVAA) propose un fonds d'appui pour des territoires innovants seniors (grâce à l'engagement du Ministère des Solidarités et de la Santé, de la CNSA, et de la Banque des Territoires).

Ce fonds vise à soutenir financièrement les collectivités réalisant des investissements particulièrement adaptés aux aînés et aux personnes à mobilité réduite.

Au niveau de la commune ce fonds pourrait être utile pour la mise aux normes de l'accès PMR de la salle Joséphine Bataille, au niveau de l'étang pour la création d'un cheminement doux accessible aux PMR, l'installation de toilettes publiques (toilettes sèches), d'une aire de pique-nique accueillante (avec du mobilier adapté aux séniors) ou encore refaire le revêtement de la ruelle à côté du magasin Carrefour.

Cette aide permet de financer à hauteur de 80% les projets entre 5 000 € TTC et 40 000 € TTC. Il faut une réponse coordonnée dans le cadre de la démarche CADA du Pays de Mormal. Un soutien aux porteurs de projet pour la rédaction de la réponse au fonds d'appui pourra être proposé par la CCPM. Si la commune est intéressée par ce fonds et veut participer à un temps d'échange entre le réseau francophone des villes amies des aînés (RFVAA) et les communes du Pays de Mormal intéressées, elle doit contacter Mme Julie MARCHAND avant le 19 septembre.

#### \* Nouvelle campagne de stérilisation

Karieux DURIEUX rappelle que la nouvelle campagne de stérilisation des chats errants a démarré le mardi 30 août. 5 chats ont été stérilisés.

Une intervention a eu lieu rue du Quesnoy, rue Gaston Ducomet et Résidence Europa, une deuxième est prévue sur ces mêmes lieux car tous les chats n'ont pas pu être capturés ; les rues Pasteur, Henri Roland, Yves Delgorge et Odon Soufflet sont les prochaines concernées. Elle rappelle également que cette campagne de stérilisation ne concerne que les chats sans propriétaire. Les chats errants qui ont été recueillis et qui ont maintenant un foyer ne sont pas concernés.

Lors de cette campagne les chatons sont également capturés. S'ils sont habitués à l'homme ou s'ils peuvent être habitués, il est possible, grâce à la convention avec la SPA de les leur confier pour adoption. Les chatons sauvages et de plus de 6 mois sont quant à eux intégrés dans la campagne de stérilisation et relâchés sur leur lieu de capture.

#### \* Actions avec le Parc Naturel Régional de l'Avesnois

Karine DURIEUX informe que le Parc Naturel Régional de l'Avesnois vient de terminer les inventaires naturalistes faunistiques et floristiques. Plusieurs espèces ont été inventoriées entre avril et septembre : oiseaux, amphibiens, papillons, libellules, criquets/sauterelles, flore. D'autres inventaires seront réalisés cet hiver tels que les oiseaux hivernants et la prospection des bâtiments communaux pour les chauves-souris.

Les prochaines étapes de l'ABC consisteront à analyser les données issues des inventaires naturalistes, à réaliser un atlas cartographique et à débiter la rédaction du rapport final.

Concernant les animations scolaires au sein de l'école primaire de la commune, elles débiteront après les vacances de Noël et porteront sur la thématique des oiseaux entre janvier et février et des mal aimés (espèces « indésirables », « nuisibles ») en mars. Deux passages par classe et par thématique seront réalisés.

La prochaine animation à destination du grand public aura lieu à Bousies le 15 octobre et portera sur la thématique des arbres. D'autres animations sont prévues avant la fin de l'année telles que les « indices de présence » à Preux-au-Bois le 2 novembre ou encore « pelotes de réjection » le 3 novembre à Louvignies-Quesnoy.

D'autres projets avec le PNR de l'Avesnois sont à l'étude ou en cours de préparation.

C'est le cas notamment de l'opération « enfant nature » : mécénat finançant la plantation d'arbres fruitiers d'espèces régionales chez les agriculteurs en collaboration avec la commune et les écoles. Un agriculteur de la commune est intéressé par le projet.

Le 4 février 2023, la commune de Poix du Nord accueillera l'opération « Plantons le décor » qui est une opération de commandes groupées d'arbres, d'arbustes, d'essence régionale, de graines à des conditions tarifaires privilégiées. Une animation accompagnera cette opération. Le Parc offrira les tuteurs et les liens.

#### \* Elections du Conseil municipal des jeunes

Ludivine BUISSON rappelle que l'élection est programmée le 1<sup>er</sup> octobre en mairie. Il y a actuellement 12 candidats. Elle mènera une nouvelle campagne de sensibilisation auprès de l'école, du collège et via notre site et Facebook.

Les jeunes podéens concernés recevront une carte d'électeur.

---

Paul CANION soulève le problème du contrôle des ponts dans la commune. Il indique qu'il serait judicieux de repérer et contrôler l'état de ceux-ci afin d'éviter d'éventuels accidents.

Le Maire contactera la CCPM à ce sujet. Maryse CARTIGNY propose de l'aborder lors de la prochaine réunion de la commission d'aménagement du territoire à laquelle elle participera.

---

Le Maire indique que la commission d'attribution de Promocil des logements Résidence Europa se réunira fin septembre/début octobre et qu'il y a de nombreuses demandes. La livraison est prévue fin décembre.

---

Corinne BRUYER signale que le pignon d'une maison située près de l'école, rue Pasteur, est en très mauvais état. Le Maire verra rapidement si un arrêté de péril est à prendre et interrogera la CCPM sur ses compétences au niveau du permis de louer qui serait préalable à la mise en location.

*L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h25.*